

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2019
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2019 a été validé sans observation par les membres du Conseil Municipal présents.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la réunion du 1^{er} juillet 2019, le Maire a pris les décisions suivantes :

- 23 juillet 2019 : Attribution du marché des travaux de réfection de voirie de l'avenue Pierre Lacans à l'entreprise EIFFAGE.
- 1^{er} août 2019 : Modification d'une régie de recettes cantine paiement en ligne.

3) Budget principal M14/2019 : Décision modificative n° 1.

Depuis le vote du budget 2019, l'exécution de certaines dépenses nécessite qu'il soit procédé à des ajustements de crédits. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 20 voix pour,

- Approuve les modifications proposées,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

4) Ressources humaines : Effectifs du personnel

Pour harmoniser le tableau des effectifs avec les postes pourvus, valider certains départs à la retraite et leur remplacement, modifier les temps de certains postes, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité par 20 voix pour,

- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire, avec effet au 1^{er} octobre 2019,

5) Ressources humaines : Contrats pour accroissement temporaire d'activité

Dans le service de crèche municipale, pour permettre le fonctionnement normal de ce service, il est envisagé de créer pour accroissement temporaire d'activités un emploi d'auxiliaire de puériculture du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus et également un emploi d'agent social du 20 septembre 2019 jusqu'au 20 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité par 20 voix pour,

- Se prononce favorablement pour la création de ces 2 contrats,
- Autorise Monsieur Le Maire à les signer,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

6) Mise en place d'un Compte Epargne Temps pour les agents communaux

Le Compte Epargne Temps (CET) permet d'accumuler des droits à congés rémunérés utilisables sous forme de congés ou sous forme de compensation financière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité par 20 voix pour,

- Se prononce favorablement pour l'instauration du compte épargne temps au profit des agents communaux, dans les conditions prévues au règlement ci-annexé,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents afférents,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

7) Etudes surveillées école élémentaire 2019/2020

Le service d'accueil des élèves en étude surveillée est reconduit pour l'année scolaire 2019/2020, avec l'accord du personnel enseignant. Ce service, indépendant de l'Education Nationale, relève de la compétence exclusive de la commune à qui il appartient de déterminer le nombre d'heures d'études et le montant de la rémunération versée dans la limite des montants maximums fixés par note ministérielle et revalorisés lors de chaque majoration de traitement des personnels concernés.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour les élèves de l'école élémentaire de bénéficier d'heures d'étude surveillée après la classe, considérant que certains enseignants sont susceptibles d'assurer ce service, vu le barème de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels de l'éducation Nationale pour le compte et à la demande des collectivités territoriales, à l'unanimité par 20 voix pour, décide :

- de fixer à 28 heures hebdomadaires la durée des études surveillées à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2019/2020,

- de fixer la rémunération des enseignants concernés conformément au barème annexé à la dernière circulaire préfectorale, au taux horaire maximum des heures supplémentaires effectuées par les personnels de l'Education Nationale pour le compte des collectivités territoriales.

8) Enfance Jeunesse : Demande de subventions à la CAF de Béziers pour divers travaux.

La crèche Municipale de Montady se doit d'évoluer et de prendre en compte certains impératifs, en termes de sécurité ou de confort des enfants. Pour cela, la mairie souhaite réaliser ou faire réaliser bon nombre de travaux Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, vu le programme de travaux visant à sécuriser la crèche, vu la nécessité d'améliorer le confort des enfants, à l'unanimité par 20 voix pour,

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces projets,
- Sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, les subventions les plus élevées possibles pour aider au financement de ces opérations,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

9) Programmation de travaux Eclairage Public de l'année 2019.

Dans le cadre de travaux prévus sur la commune en matière d'éclairage public, il a été demandé à Hérault Energie d'inscrire au programme d'éclairage public 2019, les travaux suivants : Programme de travaux d'économie d'énergie remplacement des ballons fluos et sécurisation de l'armoire de la rue des hirondelles ; Programme de travaux d'économie d'énergie remplacement des ballons fluos de la rue des muriers

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 20 voix pour,

- Donne son accord pour la programmation de travaux présentés pour 2019,
- Fixe la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours à 22 686,71€ HT, montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré à ce jour,
- S'engage à avoir inscrit au budget 2019 les crédits nécessaires,
- Charge Monsieur Le Maire de signer la convention et de faire généralement le nécessaire.

10) Inscription au calendrier des courses hors stade : course pédestre du 1er mai.

Dans le cadre de la journée sportive du 1^{er} mai en faveur de la Ligue contre le Cancer, la commune organise une course pédestre. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 20 voix pour,

- Donne son accord pour le versement d'une cotisation de 20 € au Comité Départemental des courses hors stade, afin de pouvoir inscrire la course pédestre du 1^{er} mai au calendrier départemental.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

11) Congrès des Maires de France 2019.

Le 102^{ème} congrès national des Maires de France se déroulera à Paris du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2019. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité par 20 voix pour,

- Approuve la représentation de la commune au Congrès des Maires de France à Paris,
- Mandate :

- M.CASTAN ALAIN, Maire,
- M. BELKOWSKI SERGE, Adjoint au Maire,
- M. RAYNAUD ANDRE, Adjoint au Maire,
- Mme BENITEZ JEANNE, Adjointe au Maire.

- Précise que les frais de transport et de séjour des élus mandatés seront pris en charge par la commune sur les crédits du compte 6251 du budget 2019 ou qu'ils seront remboursés aux élus participants qui en auront fait l'avance.

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

12) Questions Diverses

Date d'affichage : 23/09/19